



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 022-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.47

Déposée le : 08.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Walpoth (Bern, PS) (porte-parole)
Riesen (La Neuveville, PSA)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1040/2021 du 8 septembre 2021
Direction : Chancellerie d'Etat
Classification : Non classifié

Femmes et nomenclature de rues

Alors que les femmes représentent plus de la moitié de la population suisse, elles restent largement sous-représentées lorsqu'il s'agit de nommer des rues ou des places publiques.

L'article 8, alinéa 3 de la Constitution fédérale stipule que « l'homme et la femme sont égaux en droit », ce qui devrait se refléter dans la nomenclature des rues puisque celle-ci fait écho entre autres aux évolutions politique, culturelle et sociétale d'un pays. Des aspects dont les autorités communales du canton de Berne devraient tenir compte.

En effet, une proportion équitable de noms masculins et féminins devrait être envisagée à long terme.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le canton de Berne établit-il une liste de propositions de noms de femmes qui se seraient engagées ou distinguées d'une manière ou d'une autre au sein du canton de Berne ?
2. Le canton rend-t-il les communes attentives au fait qu'elles devraient privilégier des noms de femmes pour leurs nouvelles rues, places ou ponts ?

Réponse du Conseil-exécutif

Ces derniers temps, la proportion équitable de noms masculins et féminins pour nommer les rues et les places publiques fait l'objet d'une sensibilité accrue. Différentes communes bernoises et celles d'autres cantons se sont récemment penchées sur cette thématique et ont lancé des projets en ce sens. Dans les communes du canton de Berne aussi, les femmes sont sous-représentées lorsqu'il s'agit de nommer des

rues ou des places publiques. Du point de vue de l'égalité entre la femme et l'homme, le fait de privilégier les patronymes féminins lors de la dénomination de nouvelles rues, places et ponts serait appréciable. Une augmentation de la visibilité des personnalités féminines dans l'espace public peut contribuer à sensibiliser la population sur les réalisations sociales, culturelles et économiques des femmes.

Question 1

Actuellement, le canton n'établit aucune liste de propositions de noms de femmes qui se seraient engagées ou distinguées d'une manière ou d'une autre au sein du canton de Berne.

Question 2

La dénomination des rues relève de la compétence des communes. Jusqu'à présent, le canton n'a pas systématiquement rendu les communes attentives au fait qu'elles devraient privilégier des noms de femmes pour leurs nouvelles rues, places ou ponts. Considérant que l'augmentation de la visibilité des personnalités féminines dans l'espace public peut contribuer à améliorer l'égalité entre la femme et l'homme, le Conseil-exécutif juge néanmoins judicieux de rendre les communes attentives à cette thématique.

Destinataires

– Grand Conseil